

1 Responsable territorial PSMI (H/F)

Rattaché à la Direction de la Prévention et de l'accompagnement, au sein du service Promotion de la santé maternelle infantile (PSMI), sous la responsabilité hiérarchique du Médecin départemental, il a pour mission de participer au développement de la politique de promotion de la santé maternelle et infantile et d'encadrer l'équipe de PSMI territorialisée.

CADRE D'EMPLOI : Médecins territoriaux/Puéricultrices / Sages-femmes / Cadres territoriaux de santé paramédicaux/Infirmiers territoriaux

RÉSIDENCE ADMINISTRATIVE : Stenay ou Étain

MISSIONS & ACTIVITÉS PRINCIPALES

1- Assurer, par délégation du médecin départemental, le management des équipes de PSMI sur le territoire

- Assurer les actes liés à la gestion des ressources humaines des agents de l'équipe PSMI (évaluations, validation des congés, avis sur les temps partiels, promotions et avancements, discipline, formation...)
- Gérer avec le médecin départemental, le chargé d'appui au pilotage et les assistants de PSMI les approvisionnements en fournitures et équipements, les conventionnements nécessaires à l'activité des équipes
- Organiser, suivre, contrôler et évaluer l'activité
- Encourager la dynamique de l'équipe de PSMI.
- Participer à la définition des priorités concernant les actions à mener sur le territoire
- Assurer le lien et la coordination avec les autres services départementaux et les partenaires

2- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de promotion de la santé maternelle et infantile

- En lien avec les médecins, évaluer les besoins spécifiques en matière de PSMI sur son territoire
- Participer à la mise en œuvre du Plan de Développement de la PMI (projet de service)
- Collecter des données et produire des analyses en matière de santé, d'accueil ou d'activité et en assurer si besoin la présentation

3- Sous la responsabilité du médecin départemental et en lien avec le Médecin chargé de la prévention, mettre en place des actions de prévention universelle dans le domaine de la PSMI

- Participer à l'élaboration, à la construction et au portage d'actions de promotion de la santé en lien avec les autres services départementaux et les partenaires
- Contribuer à la construction et à l'organisation d'un programme d'éducation à la santé
- Organiser des actions de soutien à la parentalité, des consultations de prévention pour les enfants de 0 à 6 ans et coordonner les interventions à domicile des professionnels du service
- Accompagner le choix et la mise en place d'outils de repérage des fragilités, des difficultés parentales, des retards ou des anomalies de développement
- Donner un avis technique sur les orientations vers des prises en charge adaptées

4- Veiller au respect des conditions d'accueil individuelles et collectives de la petite enfance

- Développer les partenariats avec les acteurs de l'accueil de la petite enfance
- Organiser le soutien aux professionnels de l'accueil de la petite enfance dans les domaines de la santé et du développement de l'enfant, de l'exercice de la parentalité
- Contribuer à l'écriture et au portage des procédures agrément, de celles relatives aux autorisations ou avis relatifs aux établissements d'accueil des jeunes enfants
- Coordonner, mettre en œuvre la procédure d'agrément d'accueil individuel, planifier le contrôle des professionnels
- Tenir les commissions agrément et prendre les décisions en conséquence
- Construire les argumentaires et participer si besoin aux Commissions consultatives paritaires départementales
- Suivre et contrôler les structures d'accueil collectives du jeune enfant et instruire les dossiers des entreprises de service de garde d'enfant ; transmettre les éléments nécessaires à l'établissement d'un avis au Médecin départemental

5- Développer le partenariat et des actions en faveur de la promotion de la santé maternelle et infantile

- Par délégation du médecin départemental, représenter le Département aux réunions institutionnelles liées à la santé (ARS, CAF, contrats locaux de santé, CPTS...)
- Par délégation du médecin départemental, représenter le Département dans les établissements intervenant dans le champ de compétence de la PSMI : GHT (Groupement Hospitalier de Territoire, CAMSP (Centre d'action médico-sociale précoce), CMP (Centre médico-psychologique), CMPP (centre médico-psycho-pédagogique), LAPE (lieux d'accueil parents-enfants) ...
- Mettre en place les actions définies dans les conventionnements avec les partenaires, notamment autour de l'animation des réseaux départementaux et locaux de soutien à la parentalité

6- Assurer les relations avec les services départementaux chargés de la Protection de l'Enfance

- Organiser, en lien avec le médecin référent protection de l'enfance la formation de l'équipe de PSMI au repérage des situations compromettant la santé de l'enfant ou son développement
- Sous la responsabilité du médecin départemental et en lien avec le médecin référent protection de l'enfance mettre en place des actions de repérage des situations à risque et des procédures d'alerte pour les situations repérées comme compromettant la santé de l'enfant ou son développement
- Apporter aux équipes de PSMI le conseil technique concernant les situations présentant des éléments inquiétants
- Assurer le lien avec les équipes du Service Social Territorial et de l'Aide Sociale à l'Enfance pour une prise en compte optimale des éléments d'inquiétude relevés
- Permettre la remontée des éléments nécessaires au diagnostic médical de maltraitance et à la prise de décision

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES ATTENDUES :

Connaissances professionnelles : Cadre général de l'aide sociale à l'enfance, Organisation et fonctionnement d'un Département, Cadre réglementaire de la Protection Maternelle et Infantile, Santé et développement de l'enfant, Education à la santé, Prévention et promotion de la santé, Assistants maternels, familiaux et établissements d'accueil des jeunes enfants

Compétences professionnelles : Capacité d'analyse, Capacité à communiquer, Capacité d'initiative, Management des équipes

Attitudes professionnelles : Autonomie, Empathie, Qualités rédactionnelles, Travailler en équipe

CONDITIONS SPÉCIFIQUES :

Permis B

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Rémunération indiciaire + régime indemnitaire. Poste ouvrant droit à 25 points de NBI. Droits 25 jours de congés + jours RTT selon organisation du temps de travail. Possibilité de télétravail. CET monétisable. Carte titres-restaurants (jusqu'à 144,50€ par mois dont 60% pris en charge par le Département). Chèques vacances. Participation à la protection sociale complémentaire Santé et Prévoyance. Participation aux frais de transports en commun. Amicale du personnel.

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation, CV) **avant le 05/07/2026**, à :

**Monsieur le Président du Conseil départemental
Département de la Meuse - Direction des Ressources Humaines
BP 50 514 - 55012 BAR LE DUC CEDEX
drh@meuse.fr**

Pour tout renseignement complémentaire, contactez Madame Valérie PECHOUTRE, Directeur prévention et accompagnement, au 06 07 89 56 24.